

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20180927-lmc100000017706-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/10/2018

Réception Préfet : 02/10/2018

Publication RAAD : 02/10/2018

Procès-Verbal

**Séance publique
du**

**Conseil départemental
du**

25 juin 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du lundi 25 juin 2018

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2018, le vendredi 25 juin de 9h35 à 10h50, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de M. Jean-Louis THIÉRIOT, Président.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
Mme Martine BULLOT
M. Bernard COZIC
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT

M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
Mme Andrée ZAÏDI

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Ludovic BOUTILLIER à Mme Martine DUVERNOIS
M. Jean-Marc CHANUSSOT à Mme Daisy LUCZAK
M. Bernard CORNEILLE à Mme Marianne MARGATE
Mme Monique DELESSARD à M. Smaïl DJEBARA
Mme Sarah LACROIX à M. Jérôme TISSERAND
Mme Virginie THOBOR à M. Jean LAVIOLETTE
M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
9h35 – Ouverture de la séance		
1/01	Fonds d'aide exceptionnelle "Seine-et-Marne Entr'aide".	Adopté à l'unanimité
2/01	Rapport d'activité 2017.	Adopté à l'unanimité
3/01	Déviation et recalibrage de la RD 57 et aménagement d'un carrefour giratoire entre la RN 36 et la RD 57 à Crisenoy et Fouju. Prise en considération des résultats d'enquêtes et déclaration de projet.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 38 Voix CONTRE : 8)
4/01	Projets visant la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA : Job 77 et expérimentation de la méthode d'Intervention sur l'Offre et la Demande (IOD).	Adopté à l'unanimité
4/02	Conclusion des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).	Adopté à l'unanimité
4/03	Aide aux établissements sociaux et médico-sociaux frappés par les intempéries.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/01	Approbation du programme relatif à la construction d'un collège à Bussy-Saint-Georges.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 9)
7/01	Contrat entre l'État et le Département de Seine-et-Marne relatif aux perspectives financières du Département sur les exercices 2018, 2019 et 2020.	Adopté à la majorité (Voix POUR 37 Voix CONTRE : 9)
7/02	Convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour par le Département de Seine-et-Marne à l'EPIC "Seine-et-Marne Attractivité".	Adopté à l'unanimité
7/03	Garantie d'emprunt en faveur de l'association Groupe SOS Solidarités (maintien de la garantie suite à une fusion avec l'association Sésame Autisme Gestion et Perspectives).	Adopté à l'unanimité
7/04	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM La Résidence Urbaine de France (acquisition en VEFA de 23 logements à Combs-la-Ville).	Adopté à l'unanimité
7/05	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM VILOGIA (acquisition-amélioration de 20 logements à Combs-la-Ville).	Adopté à l'unanimité
10h50 – Fin de la séance		

Fait à Melun, le 25 juin 2018
Jean-Louis THIÉRIOT
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Mes chers collègues, nous allons donc commencer notre séance d'aujourd'hui du 25 juin. Sont excusés nos collègues Ludovic BOUTILLER, Jean-Marc CHANUSSOT, Sinclair VOURIOT, Sarah LACROIX, Valérie POTTIEZ HUSSON à partir de 11 heures et Béatrice RUCHETON qui nous quitte à 11 heures.

Mes chers collègues, avant d'examiner les dix rapports que nous avons à notre séance ordinaire de ce jour, je vous rappelle, vous avez lu la presse comme tout le monde de la décision qui a été prise par le député dont je suis suppléant Yves JEGO de quitter l'Assemblée nationale et de se faire élire adjoint au maire de Montereau. Dans ces conditions ; il y a l'article 141-1 de la loi organique qui dispose, je cite : *« le député est tenu de faire cesser cette incompatibilité en démissionnant du mandat ou de la fonction qu'il détenait antérieurement au plus tard le 30ème jour qui suit la promulgation des résultats de l'élection »*. En l'espèce, ça veut dire que à dater du 15 juillet minuit je serai représentant de la nation à l'Assemblée nationale et que, en conséquence, il y aura ici, à nouveau, des élections pour désigner mon successeur puisque je serai tenu de démissionner de ces fonctions que j'occupe aujourd'hui en vertu des textes légaux. Nous vous ferons connaître dès qu'on aura un peu avancé sur le sujet, le calendrier à venir pour cette séance exceptionnelle. Voilà.

Par ailleurs, s'agissant des séances publiques ordinaires, je vous informe que la prochaine séance publique aura lieu le 27 septembre prochain à 9 heures 30. Les commissions techniques se réuniront le lundi 24 septembre à 10 heures. La commission des finances se réunira le mercredi 26 septembre à 14h30. Enfin la prochaine commission permanente se tiendra à la suite de la séance. Je précise par ailleurs sur ce sujet que, évidemment, je resterai au Conseil départemental et que je serai là pour porter à l'Assemblée nationale la voix de notre département de Seine et Marne.

Mes chers collègues, je vous informe par ailleurs du retrait du rapport 3/02 relatif à l'avis du Département sur les conventions territoriales d'exercice concerté des compétences relatives au contrat d'aménagement régional et à l'usage du vélo en île de France. Je vous informe également de l'ajout en urgence du rapport 7/01 relatif au contrat entre l'Etat et le Département de Seine-et-Marne s'agissant des perspectives financières. En clair, il s'agit du débat sur la signature du pacte financier. Il y avait une demande de prise de paroles Vincent.

M. EBLE. Oui, Monsieur le Président. Vous venez de nous faire savoir ce que vous même nous savions déjà par la presse. Je dois vous dire que cette situation apparaît, pour les collègues du groupe auquel j'appartiens, comme assez préoccupante car elle entraîne des conséquences pour notre institution dans la continuité de son fonctionnement. La réélection d'un Président, l'obligation dans laquelle nous sommes d'une recomposition de notre exécutif. Tout cela constitue une turbulence dont le département ce serait sans doute bien passé. Je dois vous dire que nous remontent par différents canaux, tant de notre institution elle-même et en particulier de ces agents que de la population seine-et-marnaise, une incompréhension quant à cette situation et à ce qu'elle peut entraîner en termes de retards de ralentissement de notre action à un moment où les positionnements stratégiques du Département apparaissent comme tout à fait essentiels et les politiques publiques qui sont les nôtres également, comme tout à fait central pour bon nombre de nos concitoyens. Donc, nous ne sommes préoccupés par cette situation et je tenais à vous l'indiquer. Je suis assez surpris d'ailleurs que vous ne soyez pas en capacité de nous indiquer à quelle date vous envisagez de tenir une séance du Conseil départemental pour procéder à l'élection de votre successeur et sans doute de l'exécutif qui sera amené à l'accompagner. Parce qu'encore une fois tout retard et tout délai dans cette affaire est un élément de souci et de ralentissement d'affaiblissement de notre action.

J'ajouterai que bon nombre de signes montrent que cette affaire n'est pas juste une question de succession à la tête de l'institution, mais qu'il y a un état de dégradation de notre fonctionnement général qui est préoccupant. Lors de notre précédente séance, il y a eu, vous avez fait procéder à la désignation des membres du conseil d'administration de Seine-et-Marne

Attractivité. Je ne reviendrai pas sur les propos qui ont été les vôtres et qui m'ont conduit à émettre un point de vue d'humeur puisque vous avez considéré que 18 élus de la majorité pour 1 de l'opposition c'était la traduction du fait que vous faisiez monter des talents. C'est juste formidable, dont acte. Mais, lorsque le lundi qui suit, juste le lundi qui suit, des réunions pour la présente séance de nos commissions sont réunies et que nous ne sommes pas informés que il n'y aura pas de quorum et que donc la réunion de commission ne pourra pas se tenir. Nous sommes dix dans les commissions si je ne me trompe pas. Trois présents : votre serviteur et deux élus de la majorité. Formidable. Donc, on s'est déplacé pour rien. Aller-retour depuis mon domicile pour constater l'absence de quorum. C'est juste formidable. Sauf que 1 sur 3, puisque c'est le rapport de force des présents ce matin-là, si on l'applique aux 19 du conseil d'administration de Seine-et-Marne Attractivité, ça réserve à votre opposition entre 6 et 7 places, Monsieur le Président. La vôtre ou celle de votre successeur puisque je ne doute pas que ce sera la même. Entre 6 et 7 places pour l'opposition, sur 19. Vous nous en avez accordé une.

M. LE PRESIDENT. Je ne crois pas qu'on est dans un discours de politique générale.

M. EBLE. Moi je suis dans ce discours. Je réponds à votre intervention de cet instant et donc, je souhaite que vous nous indiquiez quelles sont les mesures que vous ou votre successeur, vous envisagez de prendre pour que notre institution se mette enfin au travail de façon sérieuse et appliquée et sans interruption permanente et sans réélire son exécutif six fois en trois mois. Voilà la réalité.

M. LE PRESIDENT. Je pense qu'un peu de décence s'impose. S'il y a eu... s'il y a eu cher Vincent, hélas, un changement d'exécutif il y a quatre mois, c'est à cause d'une tragédie. Je pense qu'un peu de décence s'impose. Quant aux réponses à apporter, ce sera mon successeur qui les apportera. Je vous remercie.

Nous reprenons l'ordre du jour. Il commence par vous demander votre accord pour qu'on utilise la procédure d'urgence pour évoquer le débat concernant le pacte financier puisqu'il faut votre accord pour qu'on le mette à l'ordre du jour. Est ce qu'il y a des oppositions ? Qui est contre qui est d'accord ? Nous sommes d'accord.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous arrivons au rapport 1/01 concernant le fonds d'aide exceptionnelle Seine-et-Marne Entraide et je passe la parole à Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Nous avons activé, lors des grandes inondations de 2016, le fonds d'aide exceptionnel de Seine-et-Marne Entraide qui a d'ailleurs très bien fonctionné au bénéfice des collectivités seine-et-marnaises et tout particulièrement des communes.

Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est de pérenniser ce fonds et de solidifier, c'est le plus important, juridiquement, en prenant cette délibération. Les communes seront donc éligibles ainsi que les intercommunalités aux aides du Département en investissements pour faire face aux difficultés qu'elles rencontreraient suite aux inondations. Vous savez que cette année quelques dizaines de communes ont à nouveau été frappée par des inondations beaucoup plus localisées. Elles commencent à nous faire remonter des demandes importantes d'aide en investissement. Donc, nous proposons la création de ce fonds d'aide exceptionnelle Seine-et-Marne Entraide. Vous avez vu qu'il est doté de moyens budgétaires qui restent, on doit bien le dire, modestes et on sera sans doute amené en DM2 à vous proposer d'abonder ce fonds pour que l'autorisation de programme qui est de 100 000 euros soit légèrement, même de manière tout à fait substantielle, augmentée pour répondre aux besoins des communes qui sollicitent massivement le Département depuis quelques jours. Merci Olivier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Des prises de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous avons désormais la présentation par le DJS du rapport d'activité 2017.

M. LOUCHET. Merci, Monsieur le Président. Comme chaque année, j'ai le privilège de vous présenter de manière synthétique le rapport d'activité des services coordonnés par la Direction Générale. L'activité des services vous est exposée par grandes politiques : les politiques sociales, les politiques d'aménagement et de développement territorial, les politiques au bénéfice des usagers et enfin la gestion des ressources. On peut considérer qu'en 2017, les collectivités ont ressenti pleinement les effets de la loi NOTRe avec la disparition de la clause de compétence générale et la partition des compétences. Force est de constater que les actions de proximité, notamment en termes de développement économique souffrent de l'interdiction qui est faite aux départements d'exercer cette compétence. C'est pourquoi, en 2007, le Département a concrétisé la création de l'Agence d'Attractivité dont l'action permet au Département de rester présents dans le champ de l'animation des territoires dans le domaine économique. Sur le plan financier se sont concrétisés les trajectoires visant à permettre la mise en œuvre d'une politique d'investissement ambitieuse qui, au regard des calendriers de réalisation, se concrétisera en priorité durant les années 2019 à 2022. Pour ce faire le Département renforce son épargne dont le taux a atteint 14,2 % - au-delà de la barre d'alerte des 10. Cela appelle une maîtrise des dépenses de fonctionnement dont la progression a été limitée à 1%. L'endettement quant à lui est en net recul, -64 millions, et cela permet d'autoriser une politique d'emprunt en fin de mandat.

Nous avons préparé en 2017, et au regard des audits conduits par la direction du contrôle de gestion en 2016 une évolution profonde des organisations.... des organismes associés du Département qui, en adhérant à ID77 permettront au Département d'offrir un catalogue de prestations portées par une plateforme qui pourra être opérationnelle cette année. Ainsi, l'ingénierie des services du Département conjuguée à celle des organismes associés présents au catalogue favoriseront les partenariats et renforceront la légitimité du Département. Cette légitimité, enjeu de survie pour les départements, appelle une communication forte qui œuvre pour faire connaître toutes les actions conduites par la collectivité en s'ouvrant davantage aux nouveaux supports et aux nouveaux réseaux.

Territoire aux multiples facettes et enjeux avec une faible visibilité, la Seine-et-Marne appelle un marketing territorial fort qui a été confié à l'agence d'attractivité.

Les politiques sociales. Dans le domaine des politiques sociales, compétences obligatoires, là où le Département joue pleinement son rôle de chef de file, force est de constater que les difficultés sont multiples tant dans la définition et la mise en œuvre des politiques, dans le champ de la gestion et du management, enfin, dans la maîtrise des dépenses.

Objet de toutes les attentions, la direction de l'enfance porte l'ensemble des enjeux. En 2017, la résolution des dysfonctionnements et notamment ceux pointés par l'Igas se sont traduits par des actions fortes touchant l'organisation, les procédures, les solutions informatiques et les missions et les ressources. Des résultats significatifs ont été obtenus. Cela ne doit pas masquer les fragilités particulièrement fortes qui ont été révélées les difficultés de prise en compte de l'afflux massif des mineurs non accompagnés. Les efforts à consentir concernant notamment le contrôle des établissements et la gestion financière du système de tarification qui leur est appliquée est primordiale.

En ce qui concerne les bénéficiaires du RSA, en 2017 leur nombre s'est réduit moins 1,09 % à due concurrence des appels de fonds de la CAF. Les actions d'insertion ont été orientées en priorité vers l'accompagnement à l'emploi et des dispositifs nouveaux vont être mis en place en 2018.

Dans le domaine de l'autonomie, le Département a dû faire face en 2017 à une crise structurelle de certains EHPAD et de certains services d'aide à domicile. Les actions du Département se sont davantage tournées vers la prévention de la perte d'autonomie.

Dans le domaine de l'aide aux locataires, le Département reste particulièrement présent grâce au FSL. 8 512 demandes accordées pour un budget de 4,4 millions d'euros. Si légalement dans le domaine de la protection maternelle et infantile les chiffres sont là pour en témoigner.

Nous avons conduit en 2017 une action spécifique de formation de nos professionnels tant dans le domaine social que dans celui de l'éducation formation qui porte sur la prévention de la radicalisation.

Les politiques d'aménagement. Le Département de la Seine-et-Marne est un Département bâtisseur tant sont nombreux les besoins. Et dans le même temps, nos services assurent la maintenance, le gros entretien, la sécurité et l'innovation. Ceci tout autant dans le domaine des routes que de celui des bâtiments. Les besoins et les réalisations en cours existent en nombre et nos services savent se mobiliser lorsque se produisent des événements climatiques exceptionnels. Huit collèges nouveaux en construction ou en études, six collèges en extension et dans le même temps, déploiement de l'outil de pilotage des demandes d'intervention – le logiciel Gima - dématérialisation des factures et des marchés, accompagnement professionnel des personnels de maintenance et d'entretien des collèges, mise aux normes handicapés et mise en sécurité des établissements.

Je pourrais développer à l'identique le même bilan d'activité en ce qui concerne le domaine routier. Je voudrais seulement évoquer la dangerosité de l'exercice de leur métier de tous ceux qui travaillent dans ce domaine. Et nous menons dans ce cadre-là une politique de prévention et de formation.

En transition avec le transport, je voudrais souligner les évolutions technologiques des pratiques et des attentes qui vont s'accélérer dans les années à venir. Le Département est présent au travers sa politique de promotion des modes doux de l'aménagement de deux stations multimodales de covoiturage et de l'équipement de 6 stations supplémentaires. La réalisation du Tzen - 3,6 millions d'euros consacrés en 2017 - et l'appui aux transports à la demande et au transport interurbain, plus 5 millions d'euros. Il est également dans la bataille qu'il mène pour que soit reconnue la légitimité, attente des Seine-et-Marnais de pouvoir accéder au Grand Paris Express. Et donc que soient financées et mises en œuvre les interconnexions et les multi modalités des gares du GPE.

Dans le domaine de l'environnement, le Département a été présent dans les politiques de transition énergétique, de préservation de la ressource en eau, de modernisation des stations des réseaux d'épuration et de valorisation des espaces naturels sensibles. Il poursuit dans le domaine agricole sa politique de soutien aux organisations professionnelles, accompagne la transition agro écologique et porte un projet de plateforme d'approvisionnement en produits locaux pour l'alimentation des cantines des collèges et des lycées.

Le Département porte à la fois les politiques stratégiques et les politiques de proximité. Avec le livre blanc, il fédère l'ensemble des acteurs et contribue à la prise en compte des enjeux stratégiques. C'est ce qui l'a conduit à participer financièrement à l'électrification de la ligne ferrée Paris 3, au contournement à deux fois deux voies de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle ou encore la mise à grand gabarit de la Seine.

Dans le même temps, il accompagne le développement local. Ainsi ont été signé huit contrats intercommunaux de développement et 200 FER, ainsi que 18 contrats ruraux régionaux avec l'appui en ingénierie du Département et un concours financier de 2 millions d'euros.

Je ne saurais poursuivre en devant reconnaître abuser du temps imparti. Je demande l'indulgence de mes collaborateurs qui ont mis en œuvre les orientations et dispositifs nouveaux dans de nombreux domaines tels l'éducation, la culture, les sports ou la jeunesse. Je serai donc dans ce cadre la beaucoup plus synthétique. Il ne faut pas oublier par ailleurs aussi les archives.

Nous retiendrons les succès de l'opération Boost T vacances et le succès de la randonnée des Trois Châteaux. Dans le domaine culturel, 2017 a marqué une vraie empreinte du Département dans une politique de diffusion culturelle s'appuyant sur les talents seines-et-marnais et dans un accompagnement renforcé à l'enseignement musical et à la promotion du patrimoine.

De la même manière, dans le domaine des ressources, s'est poursuivie à la fois la pratique l'activité traditionnelle et dans le même temps des démarches nouvelles et innovantes comme la modernisation de la fonction achats la dématérialisation complète des marchés publics, la dématérialisation des factures, la rationalisation du parc immobilier et du parc automobile, l'ouverture du chantier du nouveau régime indemnitaire, la réorganisation des fonctions ressources, le développement du management en mode projet, le déploiement des outils de gestion.

Je terminerai en rappelant à la fois l'amélioration de la notation de la collectivité traduction d'une gestion financière rigoureuse et les résultats satisfaisants des contrôles effectués sur notre gestion des fonds européens en tant qu'organisme intermédiaire. Je n'irai pas au-delà, je vous remercie de votre attention et me félicite du travail effectué par la direction de la communication pour la production de ce document qui vous est remis aujourd'hui. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup. Nous passons donc au... puisqu'il n'y a pas de vote sur ce rapport.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport 3/01 sur la déviation et le calibrage de la départementale 57 entre Crisenoy et Fouju. Je passe la parole à l'excellent Xavier VANDERBIZE.

M. VANDERBIZE. Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous sommes donc ce matin amenés sur le sujet de la déviation et du calibrage de la RD 57 ainsi que l'aménagement du carrefour giratoire entre la RN 36 et la RD 57 à Crisenoy est Fouju. Nous sommes amenés à prendre en considération les résultats de cette enquête, d'apporter la réponse du Département et de la société PRD également maître d'ouvrage, aux observations du public et de la commission d'enquête et d'approuver la déclaration de projets nécessaire et préalable à la déclaration d'utilité publique relevant de la compétence du Préfet, ainsi que la convention. Mais nous avons quelques points à régler encore entre le Département et la société PRD. Donc, c'est la prise en considération qui est importante ce matin.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Smaïl.

M. DJEBARA. Merci Monsieur le Président. Cette délibération qui d'apparence paraît simple ne l'est pas tant que ça, puisqu'a priori, nous avons été destinataires des élus de Crisenoy, du maire, qui était assez surpris de cette délibération et qui demande... visiblement il y a un vrai sujet politique sur le territoire autour de cette question et de cette ZAC que desservirait l'aménagement de ce rond-point.

Il y a un certain nombre, a priori, de recours en cours sur la procédure elle-même. La Commission d'enquête évoque bien que la population est assez défavorable à ce projet de ZAC et de rond-point, pour des raisons diverses. Et les élus du territoire demandent à être consultés, en tout cas associés, aux démarches d'évolution de ce dossier.

Pour notre part, nous souhaiterions plutôt qu'il y ait un renvoi de délibération à un moment plus propice pour permettre, justement, ces concertations.

M. LE PRÉSIDENT. Vous imaginez bien, et Daisy LUCZAK pourra en parler encore mieux que moi puisqu'elle est en charge du dév éco à l'intérieur de cette intercommunalité, vous imaginez bien que ce qui se passe sur Fouju - Crisenoy ne m'a pas échappé. La difficulté de ce projet, c'est qu'on a une commune – Fouju - sur laquelle va être construit le centre logistique, s'il doit être construit et qui est demandeur du projet qui soutient le projet. Et nous avons la commune d'à côté Crisenoy qui n'en veut pas. Deux communes avec deux positions totalement contradictoires avec l'une et l'autre de bonnes raisons.

Concernant les recours que... J'ai effectivement été destinataire des mêmes courriers. Ils n'ont pas directement de rapport avec la décision que nous devons prendre concernant la prise en considération. Et c'est la raison pour laquelle je suggérais de distinguer ce qui est la prise en considération qui permet à la préfète de prendre le cas échéant la déclaration d'utilité publique et les décisions qu'elle doit prendre. Ça, c'est une chose. Et d'autre part, la convention avec la société PRD qui effectivement mérite d'être davantage approfondie.

Je propose que nous adoptions une délibération partielle, c'est-à-dire que nous ayons bien la prise en considération, mais que nous reportions à une date ultérieure les articles 3, 4 et 5 de la délibération, ce qui nous permet à ce stade de ne pas contractualiser avec PRD, de ne pas retarder le développement de ce projet l'enquête publique ayant conclu favorablement, et en même temps d'obtenir les meilleures garanties légales sur le contrat avec la société PRD.

Donc, je propose que l'on retire de la délibération les articles 3, 4 et 5 et 6.

Je vous remercie. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, je vous remercie.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport 4/02 concernant les CPOM des EHPAD et c'est Bernard COZIC qui nous rapporte.

M. COZIC. Bonjour Président. 4/01, déjà. Bonjour chers collègues. Donc, ce rapport vise... Donc, c'est le projet visant à l'emploi des bénéficiaires du RSA, c'est-à-dire Job 77 et expérimentation de la méthode d'intervention sur l'offre de demande.

Après deux années de mise en œuvre de la politique du juste droit adoptée fin 2015, le dispositif d'insertion des bénéficiaires du Revenu de solidarité active centré sur le retour à l'emploi a permis une très nette amélioration de la prise en charge des bénéficiaires du RSA par un référent unique en charge de leur accompagnement. A travers le programme départemental d'insertion sur la période 2018-2020 adopté lors de la séance du 6 avril 2018, le Département a choisi d'affirmer comme une priorité de sa politique d'insertion et RSA l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Afin de servir au mieux cet objectif prioritaire, le présent rapport présente deux projets, deux projets phares complétant les outils existants à ce jour et destinés à assurer des possibilités d'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Ces deux projets sont donc le Job 77 et la méthode IOD.

M. LE PRÉSIDENT. Je rajoute un mot sur ces deux projets. Ces projets sont au cœur de la philosophie du retour à l'emploi et de la réinsertion par le travail et par la dignité du travail dans notre société, des bénéficiaires du RSA. Job 77, c'est quoi ? C'est un site internet et un outil de recherche d'emploi qui a déjà été mis en œuvre sous le nom de Job 41 dans le Loir et Cher et qui permet de localiser les offres d'emploi en identifiant les problèmes de mobilité et en permettant d'offrir à nos bénéficiaires du RSA une localisation précise de tous les emplois qu'ils peuvent avoir à proximité sans être bloqué par des problèmes de mobilité. C'est un outil très utile que nous mettrons en œuvre à la rentrée.

Quant à la méthode IOD, c'est une méthode sur laquelle nous avons travaillé depuis plusieurs mois avec Laurence, que nous avons porté ensemble ; constatant les freins qui existent en matière de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, notamment les critères de CV, les critères d'a priori, tous ces critères qui empêchent certains bénéficiaires du RSA de revenir à l'emploi, nous inversons la perspective. Nous allons avoir des conseillers qui vont s'adresser directement aux entreprises, déterminer quelles sont les compétences requises. Une fois que les compétences auront été identifiées, allez chercher les bénéficiaires du RSA, faire le matching et le suivre pendant plusieurs mois pour s'assurer que le matching et l'emploi puisse être occupé.

C'est une nouvelle philosophie dans l'accompagnement. C'est mettre le bénéficiaire du RSA au cœur de la machine. C'est mettre le retour à l'emploi et à l'emploi marchand, c'est-à-dire à l'emploi pérenne au cœur de la machine. Et c'est véritablement un combat pour la dignité des salariés en leur faisant retrouver une dignité dans l'emploi. J'ajoute que parce que nous sommes une majorité prudente parce que nous ne sommes pas certains en toute chose d'avoir la bonne méthode, nous allons commencer sur le territoire de 2 MDS la mise en place de cette méthode IOD. Nous aurons un retour d'expérience dont nous vous rendrons évidemment compte et ensuite nous prendrons ou non la décision de l'étendre à la totalité du département. C'est comme cela que nous considérons que nous menons une vraie politique sociale au service de l'emploi et au service des plus fragiles. Je mets cette délibération aux voix. Oui Marianne.

Mme MARGATE. Merci, Monsieur le Président. Oui, je pense qu'en effet, on peut faire des expériences. Que ce soit sur Job 77 comme sur la méthode IOD, il serait bien d'avoir en effet le retour de l'expérience qu'on aura menée. Sur Job 77, je pense que parfois des questions simples, la réponse n'est pas si simple puisque Job 77 est un algorithme pour rapprocher l'offre et la demande de proximité. Je remarque que Pôle Emploi ne figure pas du tout dans ce partenariat il me semble que c'est quand même le Pôle Emploi qui est l'acteur majeur en termes de rapprochement d'offre et demande. Les algorithmes... Je pense que nos jeunes ont beaucoup souffert des algorithmes. Ce n'est pas là la solution magique aux questions.

Et sur des questions d'offres d'emploi et de recherche d'emploi, on en sait très bien que c'est un peu plus compliqué que ça, sinon on l'aurait réglé depuis longtemps. Donc, sur Job 77 j'ai quelques réserves. Je demande également qu'il y ait un retour d'expérience sur ce dispositif qui va coûter au Département une certaine somme. Moi, je fais toujours plus le pari d'un accompagnement humain via des associations spécialisées. Et je remarque que lors de la DM nous avons d'ailleurs voté un crédit en baisse à leur attention, ce que je regrette. Je suis plutôt partisane de cet accompagnement humain plutôt que des algorithmes. Mais je voterai pour au bénéfice du doute. Mais par contre, je serai très vigilante aux résultats de l'expérimentation.

M. LE PRÉSIDENT. Chère Marianne, sur le retour d'expérience, il est indispensable et évidemment on veillera à ce qu'on ait un retour d'expérience. Je peux déjà vous dire sur l'expérience de Job 41, dans le Loir et Cher, qu'on a eu des résultats extrêmement positifs. Je crois de l'ordre de 600 ou 700 bénéficiaires du RSA qui par ce biais ont retrouvé un emploi. Alors après, je suis totalement d'accord avec vous Marianne. Evidemment, ce ne sont pas les algorithmes qui remplacent l'humain. Evidemment, ça ne suffit pas. C'est un outil. La technologie ne doit toujours être qu'un outil. Et si nous ne nous contentons pas de faire Job 77, mais si nous lançons aussi cette expérimentation de la méthode IOD, c'est justement parce que nous savons que l'algorithme ne suffit pas. IOD c'est de l'accompagnement humain, totalement humain puisque c'est aller voir les entreprises, identifier les compétences requises et ensuite aller puiser dans le vivier de nos bénéficiaires du RSA pour faire ce rapprochement et pour les replacer dans des emplois durables. Donc, c'est exactement cette philosophie-là. Simplement, on veut s'assurer que ça marche avant de l'étendre à tout le département. On est exactement dans la même philosophie. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons cette fois ci au 4/02. C'est toujours Bernard COZIC qui rapporte sur les CPOM avec les EHPAD.

M. COZIC. Merci Président. Donc, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adoption de la société au vieillissement a créé un nouveau dispositif de contractualisation entre le département, l'ARS et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est conclu pour une durée de cinq ans renouvelable. Donc, les CPOM vont se substituer aux conventions tripartites des EHPAD. Une délibération de l'Assemblée départementale du 9 juin 2017 a acté les grands axes de cette réforme qui s'accompagne d'une refonte... réforme de la tarification et des financements des EHPAD. Le présent rapport fixe les modalités de négociation avec les EHPAD du département. Il présente la trame du type de CPOM, propose la signature de deux premiers CPOM qui ont été négociés en 2017, ainsi que la mise en place des procédures de signature des 74 prochains qui seront portés à la connaissance de la commission permanente. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Des prises de parole ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/03.

M. COZIC. Alors, c'est une aide aux établissements sociaux et médico-sociaux frappés par les intempéries. Le Département propose de créer une aide afin de soutenir les des établissements sociaux et médico-sociaux frappés par les intempéries depuis le début de l'année 2018 qui rencontrent des difficultés suite aux circonstances particulières que nous avons subies sur notre département. Ceci concerne aujourd'hui six établissements de type EHPAD et un établissement de type médico-social

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Des prises de parole ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Daisy LUCZAK pour le 5/01.

Mme LUCZAK. Ce rapport concerne l'approbation du programme relatif à la construction d'un collège à Bussy Saint-Georges. Je vous propose d'adopter ce rapport, même si la situation localement n'est pas stabilisée. Nous étions convenu avec Yann Dubosc, le maire de Bussy Saint-Georges de construire ce quatrième collège en plein centre de la ZAC, comme il vous est présenté dans le rapport. Donc, nous étions convenus avec Yann Dubosc de construire le quatrième collège en plein centre de la ZAC comme il vous est proposé dans le rapport. Ce collège accueillerait non seulement les élèves de la ZAC du Sycomore mais également les collégiens de Claude Monet jusqu'à la réouverture du collège Claude Monet.

Pour votre parfaite information, pour accompagner les demandes locales ce sont plus de 100 000 euros qui vont devoir à nouveau être fléchés dans les études parce que les travaux et les études étaient déjà bien engagés sur l'autre parcelle. Donc, nous sommes prêts à reprendre et nous confirmons notre accord pour relancer les études sur la nouvelle parcelle. Or nous avons reçu ce week-end un nouveau courrier du maire qui revient une fois encore sur cette décision. Mais, nous avons considéré important de continuer et de vous présenter et de passer à la séance d'aujourd'hui, l'adoption de ce rapport tel que je vous le propose qui permettra de poursuivre les études préalables à la construction du quatrième collège. Mais les travaux ne seront pas engagés si les demandes de la commune continuent. Aujourd'hui, on est encore en attente que ce soit un peu plus clair de leur part.

Ces demandes portent sur la mise en place d'un collège provisoire dont les délais de construction sont semblables à trois mois près à celle des délais de construction d'un collège définitif. Le coût de la location de ce collège provisoire pourrait avoisiner les 11 millions. Compte tenu des incertitudes sur les délais d'expertise en cours la livraison de ce collège provisoire pourrait aussi coïncider avec les travaux de conformation. Donc, je vous demande aujourd'hui de vous prononcer sur l'approbation du programme tel qu'il avait été déjà prévu. On ne change rien sur les bâtiments et sur le projet de modulaire industrialisé définitif. Simplement, c'est le changement de lieu et de la parcelle en plein centre de la ZAC du Sycomore.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Moi, je vais rajouter quelque chose sur ce dossier. Je parlerai un peu plus cash que tu ne l'a fait. Dans cette affaire, nous avons eu une demande de la municipalité de changer le positionnement du collège que nous construisons à Bussy. Nous avons accepté la demande de l'installer au cœur de la ZAC des Sycomores. J'ai reçu le maire et Yann Dubosc il y a une semaine et nous sommes tombés d'accord. J'ai reçu vendredi un courrier du maire de Bussy me demandant, alors qu'il avait bien compris que nous ne pouvions pas le faire, à nouveau, de mettre du mobile du modulaire provisoire ce qui représenterait pour le Département de Seine et Marne un surcoût budgétaire de 11 millions d'euros. 11 millions d'euros, c'est un demi-collège voire trois quarts de collège. Je dis tout simplement que ce n'est pas possible.

Je me suis posé la question, je ne vous cache pas, en recevant ce courrier du maire de Bussy de savoir si je maintiens ou si je retire cette délibération de l'ordre du jour aujourd'hui. Parce que je ne veux pas que les habitants de Bussy Saint-Georges soient pénalisés par les allers retours d'une municipalité. J'ai fait le choix de le maintenir mais je dis solennellement comme l'a dit des élus que nous n'irons pas plus loin dans les travaux. Nous faisons en sorte que tout soit mis en place. Nous n'irons pas plus loin si on continue à avoir des attermolements et j'ai demandé parallèlement à mes services d'examiner si des solutions alternatives à Bussy peuvent être envisagées pour créer un collège qui desservent les habitants de Bussy si on a en permanence ce genre de demandes.

Pour finir, je le dis et je le dis à toute votre assemblée avec une grande gravité, je suis responsable de 1,4 million de Seine-et-Marnais avec plus d'une centaine de collèges et on ne peut pas, pour gagner quelques mois, jeter 11 millions d'euros par les fenêtres. Voilà. Le

Département de Seine-et-Marne ne jettera pas 11 millions d'euros par les fenêtres pour quelques mois.

M. DJEBARA. Merci, Monsieur le Président. Il y a effectivement dans ce dossier beaucoup d'interrogations, d'atermoiements. Pour notre part, on se réserve plutôt une position d'abstention. Comme on dit, la sagesse prévaut.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Oui, Arnaud.

M. DE BELENET. Merci, Monsieur le Président. Je ne sais pas s'il s'agit de quelques mois, mais j'ai cru comprendre que localement il s'agissait pour le moins de quelques voix et qu'un peu de d'honnêteté et de sens de l'intérêt général rendraient ce dossier beaucoup plus simple et de constance sur ces critères-là. Vous l'avez dit et je le redis à mon tour, j'ai été sollicité comme beaucoup d'autres ici à plusieurs reprises par les Buxangeorgiens qui sont inquiets parce que leurs enfants font des kilomètres tous les jours, que ça coûte très cher à notre collectivité. On nous dit que ça coûte de manière non encore renforcée jusqu'à 1,4 million par an c'est considérable que de transporter les enfants avec des délais et un inconfort pour les études qui sont assez évidents. Et donc, tout le monde a à cœur que la solution adéquate durable, compte tenu aussi d'une urbanisation beaucoup plus rapide que prévu de cette commune, permette de satisfaire les besoins à des coûts raisonnables. Vous tenez bon sur ce sujet-là et je veux le saluer, Monsieur le Président. Il faut de temps en temps le courage de l'honnêteté... Enfin, constamment le courage de l'honnêteté et du sens de l'intérêt général et des deniers publics, de leur préservation. Et vous l'avez en l'espèce, donc je veux vous apporter mon total encouragement et mon total soutien sur ce sujet-là. Il me semble... dans le jeu de poupées russes nécessaire et compte tenu de l'urbanisation envisagée par la commune sans contraintes de l'Etat, il me semble nécessaire, effectivement, qu'une hypothèse évoquée de plus en plus permette d'envisager la construction d'un collège définitif sur la ZAC du Sycomore avec une solution la moins coûteuse possible en provisoire à proximité immédiate de l'actuel collège Monet le temps que les travaux soient faits. J'entends le coût d'évaluation que vous avez évoqué ce matin pour une structure provisoire de ce type-là. Peut-être qu'un travail peut être poursuivi en lien avec la commune et peut-être avec le soutien de la commune sur une solution provisoire qui soit moins coûteuse que du modulaire qui avoisine à quelques dizaines de pourcents près, qui avoisine le coût d'une structure collective.

Si c'est si ces orientations sont bien celles que j'ai comprises dans votre propos, c'est avec un total soutien et conscience du travail bien fait que je vous apporterai ma voix.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Arnaud. D'autres prises de parole ? Oui Nathalie.

Mme BEAULNES-SERENI. Monsieur le Président, chers collègues. J'aimerais avoir une précision puisque vous avez dit, Monsieur le Président, que si nous ne retardons pas les études qui doivent être menées, vous envisagiez cependant la possibilité, si les atermoiements continuaient de... si j'ai bien compris, choisir un autre une autre situation pour ce collège dans la proximité de Bussy Saint-Georges. Ma question est : est-ce que les études qui seront menées via ce rapport seront compatibles avec un éventuel déplacement de ce collège, si j'ai bien compris la teneur.

M. LE PRÉSIDENT. Aujourd'hui, ce n'est pas l'objet. Aujourd'hui, l'objet c'est d'avancer avec les études sur ce territoire et sur la ZAC des Sycomores. C'est simplement, si effectivement dans les semaines... alors ce sera mon successeur qui sera en charge, ou ma successeur, qui sera en charge du dossier, mais je dis simplement qu'on ne doit pas s'interdire des solutions alternatives si on n'arrive pas à se mettre d'accord. Voilà, je n'en dis pas plus. Les études aujourd'hui et ce qui est voté aujourd'hui, c'est ce qui permet de réaliser le collège sur la zone des Sycomores. Par ailleurs, Xavier VANDERBISE m'apportait une précision que je lui laisse exposer.

M. VANDERBISE. Je voudrais juste rectifier les propos d'Arnaud en disant que le coût du transport scolaire c'est 400.000 euros par an. Ce n'est pas un 1,4 million. C'est déjà pas mal mais...

M. LE PRÉSIDENT. Merci à tous. Donc, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas de rapport 6. Donc nous passons au 7/01 qui concerne le pacte de stabilité. Je passe la parole à Patrick SEPTIERS.

M. SEPTIERS. Merci, Monsieur le Président. Je vous rappelle que dans la loi de programmation, il y a un cadre nouveau qui a été fixé pour les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. D'abord, il est mis fin à la baisse des dotations de l'Etat. Je rappelle que le département a contribué à hauteur de 63 millions au redressement des comptes de la nation entre 2015 et 2017.

Les collectivités locales ne portent dans leur ensemble que 9,3 %, en 2016, de la dette publique contre presque 80 % pour l'Etat. Je vous rappelle également que l'Etat n'assume plus ses obligations puisqu'il n'apporte aucune réponse au financement des aides individuelles de solidarité. On peut chiffrer que, entre 2002 et 2017, ça représente un peu plus de 1,23 milliard.

Egalement responsabilité d'Etat dans la gestion des flux migratoires générant pour notre collectivité une progression exponentielle des dépenses de prise en charge des mineurs non accompagnés. Ce budget consacré à l'accueil et au suivi des MNA a augmenté de plus de 84 %, passant de 364 jeunes au 31 décembre 2015 à 673 au 31 décembre 2017. Cette progression s'accroît encore sur l'année 2018.

De nombreux départements ont dénoncé cette démarche de l'Etat de proposer un pacte financier encadrant les dépenses des collectivités, laissant croire ainsi que la situation de quasi faillite de l'Etat trouverait sans explication dans une prétendue mauvaise gestion des collectivités locales. C'est de surcroît une atteinte au principe institutionnel d'autonomie et de libre administration des collectivités locales. Les départements ont dénoncé, sous la forme d'un contrat une somme de règles des contraintes décidées unilatéralement et qui ne peuvent pas faire l'objet de négociations. Donc, nous serions enclins par principe à refuser la signature d'un tel contrat.

Toutefois, nous entendons prendre une décision à l'aune des intérêts premiers de la Seine-et-Marne et de Seine-et-Marnais. Nous souhaitons adopter une attitude responsable et qui prenne en compte les risques pouvant naître d'un rejet du contrat. L'exécution des budgets de notre collectivité démontre qu'il existe des aléas multiples pouvant se traduire par une sanction financière lourde et sanction qui sera durable. Il faut se rappeler que le montant du budget plafond correspond à la progression maximale autorisée, correspond exactement au montant du budget ouvert au titre de l'année 2018. La progression du nombre de MNA confiés au département que personne ne sait définir ni contrôler.

Ainsi, le Département ne souhaite pas que la contribution fiscale de Seine-et-Marnais destinée à leur bien être puisse être ponctionnée en soutien des risques que le Département ne sait maîtriser puisque ressortant en premier lieu de la responsabilité de l'Etat.

Quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous n'avons pas attendu le pacte pour agir en responsabilité. Je vous rappellerai qu'en 2015 notre CA en dépenses de fonctionnement est monté de 2 %, 1,39 % en 2016 et 0,51 % en 2017. Je vous rappelle également que notre épargne brute est passée de 104 millions à 188 millions, que notre encours de la dette a été réduit de 128 millions. Ces efforts consentis par le passé ont été reconnus et intégrés dans le projet de pacte.

Madame la préfète pose le cadre de réunions annuelles prévues par le législateur en sachant répondre à des questionnements de la collectivité. Ainsi, le pacte et l'espace de négociation annuelle dont le cadre imposé constituent un volet plutôt protecteur pour les intérêts de la Seine-et-Marne. Alors, en quoi consisterait ce pacte ? La base des dépenses de fonctionnement retenues est celle de 2017 à un peu plus de 1,48 million. Vous avez en page 3 l'évolution qui est à peu près entre 12,6 et 12,9 millions sur la période. Sur le besoin de financement, donc là, cela ne pose pas de problème. Je vous rappelle que nous avons, et que

nous sommes encore en phase de désendettement, mais avec la volonté de réinvestir sur la deuxième partie du mandat, en particulier par rapport aux collègues.

Que notre ratio, c'est-à-dire le nombre d'années pour rembourser nos dettes par rapport à nos recettes est de 4,22. Je vous rappelle que le ratio critique est autour de 10. Les résultats financiers qui ressortent de notre compte administratif que nous avons vu la dernière fois montre que notre hausse modérée des dépenses de fonctionnement, augmentation d'autofinancement et diminution du stock de dette.

Donc, le contrat proposé par l'Etat n'est pas en contradiction avec nos orientations financières. Cependant, ce contrat ne reconnaît que partiellement les contraintes qui pèsent sur nos budgets. Par exemple, pour les trois AIS, leur hausse n'est neutralisée qu'à partir de 2 % alors que l'augmentation de nos dépenses consenties par le pacte serait de 1,2 %. pour les mineurs non accompagnés, l'Etat accepte que le surplus de dépenses induites par leur prise en charge soit exclu de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement.

Les modalités seront retraitées et seront négociées lors de la clause de revoyure. Pour l'ensemble de ces raisons, il est proposé d'accepter de signer ce pacte. Je vous rappelle également qu'en cas de non-respect de ce pacte, même s'il n'est pas signé... Le 1,2 % ce n'est pas dans la clause du pacte, le 1,2 c'est la loi. Donc, si nous dépassions le 1,2 %, nous devrions payer une sanction qui est de 1,1 million d'euros pour chaque dépassement de 0,1 point au-delà de 1,2 %. En cas de signature du pacte, eh bien la sanction serait ramenée à 0,8 %.

Voilà les quelques éléments qui vous sont soumis et pour lesquels, eh bien, dans un cadre de sécurité, dans un cadre de dire également que les efforts pour la Seine-et-Marne ont été faits que nous sommes en capacité de respecter ce pacte et que les Seines-et-Marnais ne soient pas sanctionnés, nous vous proposons de signer ce pacte. Toutefois, nous affirmons notre volonté et notre engagement que ce contrat soit conditionné au respect de l'autonomie fiscale des départements ce qui me semble la moindre des choses pour pouvoir continuer à répondre le mieux aux besoins de nos Seines-et-Marnais.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Patrick. Des prises de parole ? Marianne.

Mme MARGATE. Merci. Bon évidemment, nous ne partageons pas la même position sur ce contrat. Je suis d'ailleurs étonnée... On l'a reçu tard, donc c'est un peu compliqué cette séance décidément. Mais, voilà, en tout cas ce que je souhaitais en dire, ce contrat, à mes yeux, constitue un vrai retour en arrière des relations entre l'Etat et les collectivités reléguant les départements à un statut de service décentralisé... de plus en plus déconcentré. Merci Smaïl. Un service déconcentré. Parce que la décentralisation, décidément, est tellement remise en cause que ce mot finit par nous venir à la bouche, alors qu'en effet c'est un service déconcentré de l'Etat que nous sommes amenés à devenir manifestement.

Par un tel contrat l'Etat s'immisce dans la construction souveraine des budgets des collectivités. Je pense que c'est là le plus grave. Or cette construction souveraine est issue d'un choix démocratique qui doit être respecté par l'Etat au premier chef, qui doit être garant de la constitution et de la libre administration des collectivités locales. Cette mainmise de l'Etat sur les orientations budgétaires des politiques départementales ne fait qu'affaiblir la démocratie qui, on en conviendra tous, est déjà bien malade. Enfin, ce contrat affaiblit la collectivité qu'est notre Département. Il y a six mois, mais décidément ça paraît très très loin, nous étions mobilisés autour du Président Barbot à l'époque pour affirmer que notre Département est utile. Utile pour défendre l'intérêt de la population, pour assurer un service public adapté aux spécificités de notre territoire. Parce que notre Département est utile qu'il vise à répondre aux besoins des Seine-et-Marnais plus ou moins bien selon d'où on se place. Mais il doit pouvoir décider de ses choix. Mais, vous nous proposez manifestement plutôt de nous résigner. De nous résigner en toute responsabilité puisque c'est bien, il faut bien mettre un peu de vernis sur la résignation, alors que tant d'autres départements de tous bords politiques ont fait le choix inverse. Pour notre part, notre groupe votera contre votre proposition de signer ce contrat.

M. EBLE. Je partage avec Marianne MARGATE le sentiment que l'importance de l'examen de cette délibération et de son caractère raisonnablement mal préparé me semble-t-il compte tenu de l'importance que revêt cet acte de prétendue contractualisation. Je dis « prétendue » parce que ceux d'entre nous qui ont fait quelques études de droit, je crois que c'est votre cas Monsieur le Président, mobilisent leurs souvenirs universitaires, ils savent que le propre du contrat c'est de faire rencontrer de volonté. Or en la matière, chacun le voit, chacun le sait, de volonté des collectivités il n'y en a pas. Mais, par une délibération d'approbation telle que vous nous la proposez, on pourrait laisser à penser que nous acceptons le chemin qui nous est ainsi tracé. Pour ma part, je ne peux pas l'accepter parce qu'il s'agit d'un marché de dupes profondément déséquilibré.

La réalité de nos relations financières avec l'Etat est d'abord et très fortement impactée et structurée par le défaut de contribution financière à hauteur de ce qu'il serait naturel de réclamer pour le financement des allocations individuelles de solidarité. C'est d'abord ça qui l'emporte et en montant en jeu, ce sont des sommes considérables qui n'ont rien à voir avec ces 1,2 % qui ressortent encore une fois d'un dictat de l'Etat, mais en aucun cas d'un espace négocié. Alors, il se trouve qu'au titre de mon mandat de parlementaire, je suis membre de la Conférence nationale des territoires et que j'étais à Cahors, puisque maintenant on parle de contractualisation dites de Cahors. J'entendais, tout récemment encore, le Premier ministre expliquer que les discussions avaient permis de rapprocher les points de vue. Mais, je dois vous dire d'expérience, puisque je le répète j'y étais, que de convergence des points de vue je n'en ai vu strictement aucune à Cahors. J'ai vu s'affronter des analyses absolument irréductibles et totalement contraires. Car les collectivités ne sont pas dans la situation de l'Etat. Une fois encore, on l'a dit ici à de multiples reprises, mais c'est vraiment l'occasion de le répéter, la dette que nous pouvons avoir relativement aux emprunts que nous contractons elle est d'abord couverte par des investissements. Elle est surtout couverte par une capacité de prélèvement sur notre section de fonctionnement pour en couvrir la charge. Ce que l'Etat ne fait pas. L'Etat, il emprunte pour assurer la couverture de ses dépenses courantes de fonctionnement. Pour dire les choses simplement, il paye des salaires avec de l'emprunt. Jamais dans les collectivités nous ne faisons ça. D'ailleurs nous n'aurions pas le droit de le faire tout simplement et on nous placerait en situation de tutelle entre les mains de notre préfet après avis de la Chambre régionale des comptes. Donc, nos situations ne sont absolument pas comparables.

Et donc, accepter un pareil dictat avec un 1,2 % qui est excessivement bas tout de même du point de vue de l'évolution des charges, parce que les charges courantes, malheureusement, ne se maîtrisent pas toutes, et en particulier la charge de personnels qui est conséquente dans nos collectivités. Donc, accepter de signer un tel contrat, c'est nous interdire de dénoncer cette situation me semble-t-il. Et comme l'a dit Marianne MARGATE, avec bon nombre de départements et de grandes collectivités françaises, dirigées et pilotées avec des majorités d'étiquette politique extrêmement diverses, pour ma part je serais sur un avis de ne pas approuver cette contractualisation proposée.

M. LE PRÉSIDENT. Arnaud.

M. DE BELENET. Merci, Monsieur le Président. Je voudrais rappeler à notre estimé collègue Président EBLE qu'effectivement l'Etat a une dette vis-à-vis des départements notamment en sous-compensation des transferts de dépenses sociales. Mais que dans cette Assemblée, jusqu'en 2012, on dénonçait cette dette. Qu'entre 2012 et 2017, on ne la dénonçait plus. Entre 2012 et 2015, pardon. On ne la dénonçait plus. Je me souviens notamment des campagnes d'affichage qui se sont interrompues au changement de majorité nationale. Sous Sarkozy, il y avait une dette, sous Hollande il n'y en avait plus. La réalité, si on est honnête, c'est qu'effectivement, il y a une dette de l'Etat qui ne sera jamais remboursée, que la compensation ne sera jamais remboursée puisqu'il n'y a plus d'argent nulle part. Que l'Europe nous donne un certain nombre de contraintes que la France doit... et que la France doit être au

rendez-vous et qu'il nous faut réduire la progression de nos dépenses publiques. Que 322 grandes collectivités dont la nôtre fait partie doivent contribuer à cette obligation européenne. Le Conseil constitutionnel a parfaitement validé le principe de ces contrats qui ne remettent pas en cause notre autonomie à son avis. Alors, on peut retrouver ici des éléments de langage nationaux, la réalité c'est que l'Etat est face à une problématique qu'il nous demande d'y contribuer. Evidemment, ça demande une vigilance sur la progression d'un certain nombre de dépenses que nous ne maîtrisons pas sur les mineurs isolés, sur les dépenses sur les AIS et même sur des financements européens. Et que ce contrat aujourd'hui, du fait de la contrainte européenne n'intègre pas de clause de revoyure. Il se trouve qu'un certain nombre de départements, contrairement à ce qui a été dit à l'instant, évoluent ces derniers temps. Pourquoi ? Parce que cette question et cette problématique a été relayée auprès du Ministre de l'Intérieur et auprès du Premier ministre. Ce dernier ayant apporté une réponse très claire la semaine dernière au Parlement, au Sénat singulièrement, en disant : « nous mettons en place un comité de suivi avec une revoyure dès 2019 ». Il ne peut pas dire, vis-à-vis de l'Europe que nous dérogeons en rythme de progression sur tout un tas de dépenses que les collectivités et les départements singulièrement ne peuvent maîtriser, mais il est juste d'y revenir bientôt. Ce qui ne peut pas être dit à l'Europe aujourd'hui est néanmoins pris en compte.

Je trouve que ce sont là des éléments de réflexion qui tendent à ne pas refuser ce défi commun collectif qu'est la maîtrise des dépenses publiques, sachant 1,2 % avec certaines pondérations et une clause de revoyure, c'est quand même, si on regarde l'histoire de notre département malgré la progression démographique, c'est quand même un défi qui n'est pas impossible de relever, me semble-t-il. Ma voix rejoindra une fois de plus celle de l'exécutif.

M. LE PRÉSIDENT. Pierre BACQUE.

M. BACQUE. Monsieur le Président, j'avais cru comprendre que les collectivités s'administraient librement les unes par rapport aux autres. C'est le premier point. Deuxièmement, Arnaud vient de nous faire comprendre que nous devons participer à l'effort, etc. Dans ce cas-là, il faut nous l'imposer. Un contrat, encore une fois, c'est une acceptation de deux parties sur le même plan d'égalité. Or ce contrat, il comporte le fait du prince, une clause léonine. Et je suis avant tout pour la liberté de gestion du Département. Pour une fois, c'est la raison pour laquelle je voterai contre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Pierre. Ecoutez, moi j'ai bien entendu les termes de nos débats et je vais vous dire comment nous en sommes arrivés à vous proposer cette décision, sachant qu'elle a été compliquée à prendre et que, jusqu'au bout, j'ai profondément hésité.

Je partage tout ce qui a été dit sur les différents bancs de cette Assemblée concernant le fait que ce contrat en tant que contrat est une duperie. Lorsque l'une des parties n'a aucune liberté de manœuvre, lorsque la préfète nous dit sur chaque sujet où nous demandons des adaptations « ce n'est pas possible, c'est Bercy qui fixe les termes mêmes du contrat ». C'est effectivement en droit ce qu'on appelle un dol, c'est une clause Léonine, c'est tout ce que l'on veut. On peut en débattre. Ce n'est pas la liberté contractuelle. Et, effectivement, si je signe ce pacte de stabilité ce sera vraiment à contrecœur.

Après, je partage aussi ce qui a été dit sur l'autonomie des collectivités locales qui est véritablement remise en cause par ce pacte, remis en cause par un certain nombre de projets fiscaux apparemment que l'on voit dans le rapport Richard Bur qui nous annonce une baisse de l'autonomie fiscale des collectivités. Donc, oui, de véritables inquiétudes.

Je note une petite divergence avec la lecture que peut avoir notre excellent collègue Arnaud DE BELENET sur l'avis du Conseil constitutionnel. Il a reconnu qu'il y avait violation de l'autonomie des collectivités locales, mais pas violation suffisamment grave. Donc, on appréciera, on verra à l'avenir ce qu'est une violation grave et une violation pas suffisamment grave.

Donc, tout ça pour vous dire que c'est avec d'innombrables réserves que je suggère de voter ce pacte. Qu'est ce qui nous a décidé à le faire ? C'est avant tout et d'abord l'esprit de responsabilité et l'intérêt supérieur des Seine-et-Marnais. Esprit de responsabilité, parce que ce montant de 1,2 %, l'Etat nous a clairement dit : « c'est le montant qu'on vous accordera si vous signez. Il risque d'être plus bas si vous ne le signez pas ». Et on a eu quelques échos sur des risques que nous ayons un budget encore plus contraint. C'est le fait que si nous avons des sanctions, ces sanctions ne seront pas pour une année mais seront dans la durée. Cela veut dire que chaque année, notre dotation sera plus basse. Donc, concrètement cela veut dire que ça se traduira sur les impôts des Seine-et-Marnais, ce que nous ne voulons pas.

Le troisième point que nous avons obtenu, c'est effectivement cette question des MNA. Si on est confronté à un flux massif de mineurs étrangers non accompagnés, il y a potentiellement un risque. Le Premier ministre s'est engagé à ce que ce qui dépasserait la croissance 2015-2017 des dépenses MNA ne soit pas pris en compte dans le calcul des pénalités.

Alors, oui, ce n'est pas une signature que nous ferons avec plaisir. Ce n'est pas une signature qui nous enthousiasme. On a le sentiment de négocier avec un pistolet sur la tempe. Cela étant posé, je pense que l'intérêt des Seine-et-Marnais c'est qu'on ne leur fasse pas courir des risques financiers. J'ajoute que dans le cadre de cette clause de revoyure ce contrat est signé pour une durée d'une année renouvelable. Il va de soi que si l'Etat ne respecte pas ses engagements, là ou ailleurs, nous nous réserverons - et ce sera mon successeur ou ma successeuse qui aura à prendre la décision qui s'impose - mais nous nous réservons de sortir de ce pacte si l'Etat ne tient pas sa parole. On est d'autant plus vigilants et nous serons d'autant plus vigilants pour cela qu'on sait que la parole de l'Etat, souvent, n'est pas respectée. Nous avons tous en tête ce contrat de plan Etat-Région pour l'électrification de la ligne P où on a 40 millions d'euros promis signés que nous n'avons pas. Donc, oui, nous resterons très vigilants. Après, on a fait le choix au-delà des inclinations que nous pouvions avoir, et ça a été un échange très collectif au niveau du bureau exécutif, des membres de cet exécutif de vous proposer de signer ce pacte parce que c'est l'intérêt de la Seine-et-Marne qui compte avant les choix et les postures.

M. BACQUE. Juste, si j'ai bien compris, courbons l'échine et passons sous les fourches caudines.

M. LE PRÉSIDENT. Je crois que tout a été dit. Smaïl ?

M. DJEBARA. Quelques mots, Monsieur le Président. Votre plaidoyer qui expose un certain nombre de choses n'est pas compréhensible aux regards de la décision finale et cela marque la résignation. Je ne suis pas sûr qu'on puisse tenir un rapport de force en optant pour cette décision. Je pense que c'est en se durcissant qu'on peut obtenir des avancées

M. LE PRÉSIDENT. Merci Smaïl. Je propose que l'on mette aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Nous passons au 7/02 et la parole est à Sandrine SOSINSKI... Ecoutez, nous allons passer au 7/03.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. C'est Patrick SEPTIERS qui le rapporte.

M. SEPTIERS. Il s'agit de voter une garantie d'emprunt que nous avons déjà accordée. Il y a eu une réorganisation dans le groupe SOS qui a regroupé ses activités, etc. Ce qui vous est proposé, c'est d'accorder la même garantie d'emprunt que nous avons faite au profit de l'association Sésame Autisme Gestion pour un emprunt de 3,99457.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose le 7/04.

M. SEPTIERS. C'est une délibération que nous avons déjà prise, mais la Caisse des dépôts nous demande de reprendre la délibération puisque il y a eu un délai de deux ans entre le moment où nous avons pris la délibération et le moment où les opérations vont s'élever. Donc, ça concerne une opération à Combs-la-Ville de 23 logements. Une garantie d'emprunt de 40 % de 3,044 millions.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Patrick. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/05 toujours Patrick

M. SEPTIERS. C'est une nouvelle opération, toujours à Combs-la-Ville. Une opération pour 20 logements. Il est proposé une garantie départementale à hauteur de 40 % des emprunts. C'est sur un montant de capital de 892 936,40 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous revenons au 7/02 et c'est Sandrine qui nous le rapporte.

Mme SOSINSKI. Pardon, Monsieur le Président parce que j'étais en voyage scolaire la semaine dernière et je ne savais pas que celui-ci n'était pas passé. Donc, le 7/02 concerne tout simplement la convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour par le Département de Seine-et-Marne à l'Epic Seine-et-Marne Attractivité.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Des prises de parole ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Je vous remercie.

Notre séance est terminée. Nous nous retrouvons dans dix minutes en commission permanente.

La séance est levée à 10 heures 50.